



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 DECEMBRE 2009

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 30

Affiché le 23 décembre 2009

1° - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 12 octobre 2009.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 12 octobre 2009.

2° - Liste des décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 09/000095

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3° - Réactualisation des tarifs de location des salles municipales à compter du 1^{er} janvier 2010 et modification des conventions d'occupation.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 09/000096

Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité, par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 voix contre (Groupe Réunir pour Changer) les tarifs des prestations proposées au sein de l'Espace Toffoli, de la Verrière de Bercy et de la Salle d'Audience du Tribunal à compter du 1^{er} janvier 2010 et les modalités de prêt des salles.

4° - Approbation des rapports d'activité 2008 des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale SIPPAREC et Communauté de Communes Charenton – Saint-Maurice.

Rapporteurs : M. DROUVILLE / M. BRETILLON

Délibération n° 09/000097

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication des rapports d'activité de l'année 2008 des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPAREC)
- Communauté de Communes Charenton – Saint Maurice.

5° - Avis du Conseil Municipal sur l'adhésion au SEDIF de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne pour le territoire de la Commune de Massy.

Rapporteur : Mme AVENEL

Délibération n° 09/000098

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion au SEDIF de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne pour le périmètre de la Commune de Massy.

6° - Communication des observations définitives formulées sur la gestion de la Commune de Charenton-le-Pont par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France – Article R-241-18 du Code des Juridictions Financières pour les exercices 2001 et suivants.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 09/000099

Le Conseil Municipal a pris acte des observations définitives sur la gestion de la Commune de Charenton-le-Pont formulées par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France pour les exercices 2001 à 2006.

7° - Approbation du nouveau règlement de voirie applicable sur la Commune de Charenton-le-Pont.

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 09/000100

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le nouveau règlement de voirie applicable sur la Commune de Charenton-le-Pont.

8° - Approbation des tarifs de droits de voirie pour l'année 2010.

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 09/000101

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les nouveaux tarifs de droits de voirie qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010.

9° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de construire pour l'installation provisoire de deux classes de maternelle sur le site de l'Hôtel de Ville, côté rue de Sully.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 09/000102

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à la majorité, par 28 voix pour (Groupe Charenton Demain) et 7 voix contre (Groupes Réunir pour Changer et Charenton en Mouvement), à déposer une demande de permis de construire pour l'installation de deux classes provisoires pour l'école maternelle des Quatre Vents sur le site de l'Hôtel de Ville, côté rue de Sully.

10° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de construire pour l'installation provisoire de cinq classes de maternelle sur le parking de l'Hôtel de Ville.

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 09/000103

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à la majorité, par 28 voix pour (Groupe Charenton Demain) et 7 voix contre (Groupes Réunir pour Changer et Charenton en Mouvement), à déposer une demande de permis de construire pour l'installation de cinq classes provisoires sur le parking de l'Hôtel de Ville dans le cadre de la reconstruction de l'école maternelle des Quatre Vents.

11° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de construire pour le réaménagement d'un équipement municipal destiné aux associations sportives sur le site de l'Île Martinet.

Rapporteur : M. GIRARD

Délibération n° 09/000104

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à l'unanimité, à déposer une demande de permis de construire pour l'installation d'un équipement municipal affecté aux associations sportives entre le terrain de football et la piste d'athlétisme sur le site de l'Île Martinet.

12° - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2010.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 09/000105

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à la majorité, par 28 voix pour (Groupe Charenton Demain) et 7 voix contre (Groupes Réunir pour Changer et Charenton en Mouvement), à engager, liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif 2010 les dépenses d'investissement suivantes :

<u>SERVICES</u>	<u>ARTICLE</u>	<u>MONTANT</u>
Département de l'Environnement, Patrimoine et Cadre de Vie		
<u>Frais d'études :</u>		
- Assistance à maîtrise d'œuvre, étude et programmation sur le devenir du site Jean Jaurès	2031	51 000 €
<u>Subvention équipement versée – Etat :</u>		
- Travaux d'investissement du contingent incendie	20411	40 000 €
<u>Terrains :</u>		
- Réaménagement de la Place de l'Eglise	2312	5 000 €
<u>Construction :</u>		
- Travaux gymnases Ile Martinet	2313	2 000 000 €
- Réaménagement des locaux pour le service Espaces Verts dans les entrepôts de Bercy (travaux de peinture, d'électricité, de revêtements de sol, acquisition de douches)	2313	80 000 €
- Remise en état des (ou du) logement(s) de fonction école Primaire Valmy	2313	80 000 €
- Travaux de ventilation de la piscine	2313	40 000 €
- Maître d'œuvre du marché extension de l'école Cerisaie	2313	5 000 €
<u>Installation, matériel, outillage technique :</u>		
- Réaménagement du rond point Victor Hugo	2315	59 000 €
- Réfection de la cour de l'école Desnos	2315	42 000 €
- Réaménagement de la Place de l'Eglise	2315	20 000 €
Direction Générale des Services		
- Mobilier tous services	2184	5 000 €
Service Juridique Marchés Publics		
- Frais d'insertion	2033	15 000 €
Département des Affaires Sociales et de la Petite Enfance		
- Matériel (lave linge et lave vaisselle)	21880	10 000 €
Service Urbanisme		
- Matériel (panneaux d'exposition)	21880	3 500 €
Administration Générale		
- Caution à verser	275	5 000 €
<u>TOTAL</u>		<u>2 460 500 €</u>

Monsieur le Maire a également été autorisé à rembourser les amplitudes des 3 lignes revolving détenues par la Commune pour un montant de 5 862 453,61 €.

13° - Acceptation d'un fond de concours de la Communauté de Communes Charenton - Saint-Maurice de 13 428 € pour le financement d'opérations d'investissement.

Rapporteur : M. VAN DEN AKKER

Délibération n° 09/000106

Le Conseil Municipal a accepté, **à l'unanimité**, le versement d'un fonds de concours de 13 428 € pour les travaux d'investissement sur la voirie en vue d'améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées.

14° - Admission en non-valeur des produits irrécouvrables du Budget Commune pour les exercices 2002 à 2009.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 09/000107

Le Conseil Municipal a accepté, **à l'unanimité**, l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables du Budget Commune pour les exercices 2002 à 2009 s'élevant à 20 889,06 €.

15° - Avenant n° 1 au Contrat Régional.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 09/000108

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, les modifications apportées au Contrat Régional par lequel le Conseil Régional d'Ile de France soutient financièrement la réalisation de certaines opérations d'investissement à intérêt régional, et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant à venir.

Celui-ci portera sur les deux points suivants :

- prorogation d'un an du délai de réalisation du Contrat Régional : les travaux prévus devront être achevés avant le 29 septembre 2011 et la demande de solde de subvention devra intervenir avant le 29 septembre 2012.
- remplacement de l'opération de restructuration du réfectoire et de l'aménagement du centre de loisirs du groupe scolaire Aristide Briand par la nouvelle opération d'installation de deux pelouses synthétiques aux stades municipaux Henri Guérin et Charentonneau.

16° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de verser au Centre Communal d'Action Sociale un acompte sur la subvention 2010.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 09/000109

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, **à l'unanimité, par 28 voix pour (Groupe Charenton Demain) et 7 abstentions (Groupes Réunir pour Changer et Charenton en Mouvement)**, à verser un acompte au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 300 000 € sur la subvention qui lui sera accordée en 2010.

17° - Modification du tableau des emplois permanents.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 09/000110

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de modifier la liste des emplois permanents en créant les postes suivants : 1 attaché, 1 Ingénieur principal, 1 Assistant socio-éducatif, 1 Adjoint Administratif 2^{ème} classe et 1 ATSEM 1^{ère} classe.

18° - Création d'emplois saisonniers au sein des centres de loisirs - année 2010.

Rapporteur : M. FAINTUCH

Délibération n° 09/000111

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de créer des emplois saisonniers d'agents d'animation à temps complet ou non complet pour les centres de loisirs maternels et primaires, les cantines scolaires, ainsi que les séjours éventuellement organisés hors du territoire de la Commune. Le nombre d'emplois saisonniers pourra varier selon les effectifs d'enfants inscrits.

19° - Dérogation exceptionnelle aux 25 heures supplémentaires mensuelles en vue de l'organisation des manifestations locales.

Rapporteur : M. FAINTUCH

Délibération n° 09/000112

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, que le quota des 25 heures supplémentaires mensuelles par agent pourra être dépassé pour l'organisation de manifestations locales selon la liste ci-dessous :

MANIFESTATIONS	SERVICES CONCERNES
Vœux du Maire	Fêtes cérémonies
Vœux au personnel communal	Ateliers
Printemps des poètes	Espaces Verts
Brocantes	Garage
Journée de la déportation	Voirie
Anniversaire de la victoire du 8 Mai 1945	Police Municipale
La campagne à Charenton	
Appel du 18 juin 1940	
Fête du Solstice d'été	
Elections	
Forum des associations	
Fête du parc de Conflans	
Journées du Patrimoine	
Semaine Bleue	
Réception des nouveaux habitants	
Trophées du sport	
Commémoration du 11 novembre 1918	
Téléthon	

20° - Attribution de l'indemnité de conseil à Madame la Trésorière Principale.

Rapporteur : M. BOCCARA

Délibération n° 09/000113

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'allouer une indemnité de conseil au prorata du temps à Madame Claudine GREGOIRE, Trésorière Principale du 1^{er} janvier au 30 juin 2009 et à Madame Brigitte BENEUX à partir du 1^{er} juillet 2009, date à laquelle cette dernière a pris ses fonctions en qualité de Trésorière Principale de Charenton-le-Pont.

Cette allocation s'élève ainsi à 2 879,80 € pour Madame Claudine GREGOIRE et à 2 879,81 € pour Madame Brigitte BENEUX soit un total de 5 759,61 €.

21° - Versement de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) aux agents de la filière Police Municipale.

Rapporteur : M. TURANO

Délibération n° 09/000114

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2010, l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) aux personnels de la filière de la Police Municipale.

22° - Avancements de grade – Extension de la règle d'arrondi.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 09/000115

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, que l'arrondi au nombre entier supérieur s'appliquera quand le taux de promotion fixé à 50 % concernera un nombre impair d'agents promouvables dans un même grade.

23° - Règlement de gardiennage de l'Hôtel de Ville.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 09/000116

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 abstentions (Groupe Réunir pour Changer), le nouveau règlement de gardiennage de l'Hôtel de Ville.

24° - Règlement de gardiennage des équipements sportifs de l'Île Martinet et de Charentonneau.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 09/000117

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 abstentions (Groupe Réunir pour Changer), le règlement de gardiennage des équipements sportifs de l'Île Martinet et de Charentonneau.

25° - Indemnité de permanence des gardiens de l'Hôtel de Ville.

Rapporteur : Mme THIERCE

Délibération n° 09/000118

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer aux gardiens de l'Hôtel de Ville une indemnité de permanence du fait de leur présence dans la loge le week-end du samedi 6 h 30 au lundi 6 h 30.

26° - Indemnité horaire pour travail de nuit.

Rapporteur : Mme GAUDELET

Délibération n° 09/000119

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer aux agents communaux amenés à travailler, dans le cadre de leurs horaires habituels, entre 21 h 00 et 6 h 00, une indemnité horaire pour travail de nuit.

27° - Signature d'une Convention avec l'Association Prévention Routière (APR) pour l'installation d'une piste pour piétons dans les écoles de Charenton-le-Pont.

Rapporteur : Mme MAGNE

Délibération n° 09/000120

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer une Convention avec l'Association Prévention Routière (APR) pour l'installation d'une piste pour piétons dans les écoles et à lui verser une subvention exceptionnelle de 2,30 € par enfant soit au total 2 198,80 €.

28° - Fixation des participations familiales pour le séjour en Angleterre de la Classe de CM2 de l'école Aristide Briand-A pour la période du 10 au 16 mai 2010.

Rapporteur : Mme MAGNE

Délibération n° 09/000121

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, le montant des participations familiales pour le séjour en Angleterre de la classe de CM2 de l'école Aristide Briand – A pour la période du 10 au 16 mai 2010, en fonction du quotient familial comme suit :

176 € à 469 € compris	de 17,60 € à 30,80 € par jour
469 € à 744 € compris	de 30,80 € à 45,10 € par jour
744 € à 1 000 € compris	de 45,10 € à 48,40 € par jour
1 000 € à 1 425 € compris	de 48,40 € à 56,10 € par jour
1 425 € à 1 847 € compris	de 56,10 € à 59,40 € par jour
1 847 € à 2 269 € compris	de 59,40 € à 62,70 € par jour

Tarif maximal à partir d'un quotient familial de 2 269 €

29° - Fixation des participations financières familiales pour les mini-séjours organisés par les accueils de loisirs élémentaires vacances Printemps / Eté 2010.

Rapporteur : Mme MAGNE

Délibération n° 09/000122

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, le montant des participations financières familiales pour les mini-séjours comme suit :

Tranches de quotient familial	Tarifs journaliers
176 € à 469 € compris	de 10 € à 17 €
469 € à 744 € compris	de 17 € à 25 €
744 € à 1 000 € compris	de 25 € à 27 €
1 000 € à 1 425 € compris	de 27 € à 31 €
1 425 € à 1 847 € compris	de 31 € à 33 €
1 847 € à 2 269 € et plus	de 33 € à 35 €

Monsieur le Maire a été autorisé à signer les conventions avec les organismes retenus.

30° - Convention tripartite entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Association Solidarité Prévention Expulsion.

Rapporteur : M. MIROUDOT

Délibération n° 09/000123

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer la convention de mise à disposition de locaux situés au Centre Alexandre Portier, 21 bis rue des Bordeaux à Charenton-le-Pont avec l'Association Solidarité Prévention Expulsion. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et prend effet du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

31° - Tarifs 2010 - Hébergement, restauration et lingerie à la Résidence Jeanne d'Albret sis 12 rue Paul Eluard à Charenton-le-Pont.

Rapporteur : M. MIROUDOT

Délibération n° 09/000124

Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité, par 32 voix pour (Groupes Charenton Demain et Réunir pour Changer) et 3 voix contre (Groupe Charenton en Mouvement), les tarifs applicables à la Résidence Jeanne d'Albret, à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Tarifs hébergement

- tarif mensuel studio : 448,80 €
- participation journalière pour la chambre d'hôte : 27,05 €

Tarifs restauration midi

- 2,46 € pour les personnes ayant des ressources inférieures ou égales à 713 €
- 4,46 € pour les personnes ayant des ressources supérieures à 714 € et inférieures ou égales à 864 €
- 6,19 € pour les personnes ayant des ressources supérieures à 865 € et inférieures ou égales à 1015 €
- 7,94 € pour les personnes ayant des ressources supérieures à 1 016 €

- Suppléments

- vin ordinaire : 0,96 €
- vin Bordeaux : 1,14 €

- Repas invité : 8,84 €

Laverie

- participation forfaitaire de 4,16 € par lessive

32° - Modification du Règlement Intérieur de la Résidence Jeanne d'Albret.**Rapporteur : M. MIROUDOT****Délibération n° 09/000125**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la modification du Règlement Intérieur de la Résidence Jeanne d'Albret en autorisant de petits animaux domestiques de compagnie pour les retraités qui le souhaitent.

33° - Tarifs applicables à la crèche familiale au 1^{er} janvier 2010.**Rapporteur : Mme LEVY SETTTON****Délibération n° 09/000126**

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, les tarifs applicables à la crèche familiale, à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Taille de la famille	Taux d'effort en % des ressources mensuelles
1 enfant	0.05 %
2 enfants	0.04 %
3 enfants	0.03 %
4 enfants et plus	0.02 %

34° - Tarifs applicables aux crèches collectives et structures multi-accueil au 1^{er} janvier 2010.**Rapporteur : Mme LEVY SETTTON****Délibération n° 09/000127**

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, les tarifs applicables aux crèches et structures multi-accueil, à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Taille de la famille	Taux d'effort en % des ressources mensuelles
1 enfant	0.06 %
2 enfants	0.05 %
3 enfants	0.04 %
4 enfants et plus	0.03 %

35° - Réactualisation des tarifs de location des installations sportives.**Rapporteur : M. GAILHAC****Délibération n° 09/000128**

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, les tarifs de location des installations sportives, à compter du 1^{er} janvier 2010.

36° - Réactualisation des tarifs et droits d'entrée piscine et fosse de plongée.**Rapporteur : M. GAILHAC****Délibération n° 09/000129**

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, les tarifs et droits d'entrée piscine et fosse de plongée, à compter du 1^{er} janvier 2010.

37° - Conventions d'objectifs entre la Commune et les associations GEPC (Groupement d'Entraide du Personnel Communal) et Comité de Jumelage.**Rapporteur : M. SEGALAT****Délibération n° 09/000130**

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire ou son délégataire, à l'unanimité, à signer les conventions d'objectifs avec les associations suivantes :

- le GEPC (Groupement d'Entraide du Personnel Communal)
- le Comité de Jumelage.

38° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de verser à des associations municipales un acompte sur leur subvention 2010.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 09/000131

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à l'unanimité, à verser aux associations un acompte sur la subvention qui leur sera accordée en 2010, selon la répartition suivante :

ASSOCIATIONS	ACOMPTE 2010	SUBVENTIONS COMMUNALES 2009
A.L.I.A.J. (Accueil, Loisirs, Information, Animation Jeunesse)	270 000 €	551 000 €
Amicale du 3 ^{ème} Age	5 000 €	30 000 €
Association des Familles de Charenton	1 750 €	3 500 €
Attitude Charenton GRS	4 500 €	13 500 €
Croix Rouge Française	3 000 €	8 000 €
A.C.I.C (Association Communautaire Israélite de Charenton)	10 000 €	20 000 €
Groupement d'Entraide du Personnel Communal	18 000 €	83 000 €
Académie de Boxes	3 000 €	6 500 €
Azur Olympique Athlétisme	12 000 €	25 000 €
Cercle Athlétique de Paris / Charenton (football)	22 500 €	45 000 €
CNM Charenton Volley Ball	30 000 €	80 000 €
C.N.M. Natation-Water Polo (Cercle des Nageurs de la Marne)	18 000 €	41 000 €
Charenton Tennis de Table	14 000 €	28 000 €
Comité de Jumelage	1 500 €	1 500 €
Jumelage Allemagne	2 500 €	7 500 €
Jumelage Grande Bretagne	5 000 €	10 000 €
Jumelage Israël	1 000 €	4 000 €
Jumelage Italie	1 750 €	3 500 €
L'Envol Gym	1 000 €	11 000 €
Saint-Charles de Charenton/S-Maurice Basket-	30 000 €	82 000 €

39° - Attribution de la Dotation Départementale de Fonctionnement aux associations, au titre de l'année 2009.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 09/000132

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de répartir la Dotation Départementale de Fonctionnement destinée aux associations pour un montant de 18 172,80 €.

40° - Fixation de la rémunération des agents recenseurs.

Rapporteur : Mme LEHOUT

Délibération n° 09/000133

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, la rémunération des agents recenseurs comme suit :

1ère partie - rémunération à l'imprimé :

feuille de logement	1,00 €
bulletin individuel	1,00 €
logement non enquêté	0,25 €
dossier d'adresse collective	0,50 €

2ème partie – primes :

séance de formation	16,00 €
qualité de la tournée de reconnaissance	50,00 €
qualité du remplissage du carnet de tournée	125,00 €
qualité de la collecte	175,00 €

objectifs hebdomadaires		
semaine 2	entre 20 et 30% des objectifs à atteindre	40,00 €
semaine 2	+ de 30 % des objectifs à atteindre	50,00 €
semaine 3	entre 50 et 70% des objectifs à atteindre	40,00 €
semaine 3	+ de 70% des objectifs à atteindre	50,00 €
semaine 4	entre 70 et 80 % des objectifs à atteindre	40,00 €
semaine 4	+ de 80 % des objectifs à atteindre	50,00 €
semaine 5	entre 80 et 90 % des objectifs à atteindre	40,00 €
semaine 5	+ de 90 % des objectifs à atteindre	50,00 €

41° - Tarifs des concessions dans les cimetières communaux – Année 2010.

Rapporteur : Mme LEHOUT

Délibération n° 09/000134

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, les tarifs des concessions dans les cimetières, à compter du 1^{er} janvier 2010 :

CIMETIERE VALMY

10 ans enfant	52,00 €
10 ans adulte	89,00 €
30 ans enfant	306,00 €
30 ans adulte	552,00 €
50 ans 2 m ²	1 310,00 €
de 2m ² à 4m ² , le m ²	1 310,00 €
Perpétuelle 2 m ²	5 714,00 €
de 2m ² à 4m ² , le m ²	5 714,00 €

CIMETIERE ANCIEN

30 ans adulte	700,00 €
50 ans 2 m ²	2 809,00 €
de 2m ² à 4m ² , le m ²	2 809,00 €
Perpétuelle 2 m ²	6 200,00 €
de 2 m ² à 4 m ² , le m ²	6 200,00 €

CHAPELLE A RESTAURER CIMETIERES VALMY ET ANCIEN

2 m ²	2 745,00 €
de 2m ² à 4m ² le m ²	2 745,00 €

COLUMBARIUMS CIMETIERE VALMY

30 ans	333,00 €
50 ans	920,00 €

COLUMBARIUMS CIMETIERE ANCIEN

30 ans	432,00 €
50 ans	1 080,00 €

42° - Taxes et redevances funéraires dans les cimetières communaux – Année 2010.

Rapporteur : Mme LEHOUT

Délibération n° 09/000135

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, les tarifs des taxes et redevances funéraires dans les cimetières Ancien et Valmy, à compter du 1^{er} janvier 2010 :

I/ REDEVANCE POUR LOCATION D'UNE CASE DE CAVEAU PROVISOIRE :

Elle sera perçue :

- à l'entrée
- à la sortie

du caveau provisoire, la descente ou la remontée du cercueil étant effectuée par les fossoyeurs.

Elle est fixée à 18,00 €

En ce qui concerne le droit de séjour, il ne sera perçu qu'à partir du 8ème jour,

Il est fixé à 1,80 €

II/ REDEVANCE POUR TOURNAGE :

Ces tournages devront être soumis à l'autorisation préalable du Maire, et donneront lieu à une redevance forfaitaire de

572,00 €

III/ TAXE D'INHUMATION :

Cette taxe, de nature fiscale, sera perçue lors de chaque inhumation.

Elle est fixée à 68,00 €

Elle ne sera pas perçue dans le cas d'une inhumation d'un enfant mineur.

IV/ VACATION DE POLICE :

Le taux de la vacation de police à régler par les familles est fixée à

20,00 €

En application de la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 et de la délibération n°09/00047 du 26 mars 2009, il sera perçu :

- 1) une vacation entière pour :
 - le transport de corps hors de la commune de décès
 - les opérations de crémation du corps d'un défunt
 - les opérations de translation et ré-inhumation des restes mortels (notamment à l'occasion de reprise des concessions funéraires)
 - une sortie de caveau provisoire
- 2) une vacation pour :
 - le 1^{er} corps
 - ½ vacation pour chacun des autres corps en cas d'exhumation de plusieurs corps d'un même caveau ou d'une même fosse et de réinhumation dans le même cimetière.
- 3) deux vacations pour :
 - le 1^{er} corps
 - ½ vacation pour chacun des autres corps en cas d'exhumation de plusieurs corps d'un même caveau ou d'une même fosse suivie d'un transport et d'une réinhumation dans un autre cimetière de la commune.

43° - Election du Jury de Concours en vue de la reconstruction de l'école maternelle des Quatre Vents.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 09/000136

Le Conseil Municipal a élu, à la majorité, par 32 voix pour (Groupes Charenton Demain et Réunir pour Changer) et 3 voix contre (Groupe Charenton en Mouvement), les membres du Jury dans le cadre du futur concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'école maternelle des Quatre Vents, comme suit :

Titulaires :Groupe « Charenton Demain »

- Monsieur Jean-Pierre CRON
- Madame Marie-Hélène MAGNE
- Madame Anne-Marie THIERCE
- Madame Marie-Louise FREYSZ

Groupe « Réunir pour Changer »

- Monsieur Gilles-Maurice BELLAÏCHE

Suppléants :Groupe « Charenton Demain »

- Madame Chantal LEHOUT
- Monsieur Olivier GIRARD
- Madame Delphine HERBERT
- Madame Charline AVENEL

Groupe « Réunir pour Changer »

- Monsieur Michel DEFAYE

Fin de séance : 22 h 55